



Politique d'égalité de genre et d'inclusion sociale

POLITIQUE N°

007

Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption (CERC)

Politiques et procédures du CERC

Révisée le 9 janvier 2019

Politique d'égalité et de diversité



Le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption s'efforce d'encourager l'égalité et la diversité au sein de son équipe et de ses projets.

Il est dans notre intérêt de promouvoir la diversité et d'éliminer la discrimination sur le lieu de travail.

Notre objectif est de veiller à ce que tous les employés et les candidats à un emploi bénéficient de l'égalité des chances et que notre organisation soit représentative de toutes les couches de la société. Chaque employé sera respecté et valorisé et pourra ainsi donner le meilleur de lui-même.

Cette politique renforce notre engagement à offrir l'égalité et l'équité à tous dans le cadre de notre emploi, et à ne pas fournir d'installations ni de traitements moins favorables en raison de l'âge, du handicap, de l'état civil, de la grossesse, de la race, de l'origine ethnique, de la couleur, de la nationalité, de l'origine nationale, de la religion ou des convictions, du sexe ou de l'orientation sexuelle. Nous sommes opposés à toute forme de discrimination illégale et injuste.

Tous les employés, qu'ils soient à temps partiel, à temps plein ou temporaires, seront traités équitablement et avec respect. Lorsque le CERC sélectionne des candidats pour un emploi, une promotion, une formation ou tout autre avantage, il le fait sur la base de leurs aptitudes et de leurs capacités.

Tous les employés seront aidés et encouragés à développer leur plein potentiel et à utiliser leurs talents uniques. Ainsi, les compétences et les ressources de notre organisation seront pleinement utilisées et nous maximiserons l'efficacité de l'ensemble de notre personnel.

Engagements du Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption

Le CERC s'engage à :

- créer un environnement dans lequel les différences individuelles et les contributions de tous les membres de l'équipe sont reconnues et valorisées ;
- créer un environnement de travail qui favorise la dignité et le respect de chaque employé ;
- garantir l'équité en matière de congé de maternité et de paternité rémunéré ;
- ne tolérer aucune forme d'intimidation ou de harcèlement, et prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de ceux qui enfreignent cette politique ;
- offrir à l'ensemble du personnel des possibilités de formation, de développement et de progression ;
- promouvoir l'égalité sur le lieu de travail, ce qui, selon le CERC, constitue une bonne pratique de gestion et relève du bon sens commercial ;
- encourager toute personne qui estime avoir été victime de discrimination à faire part de ses préoccupations, afin que nous puissions appliquer des mesures correctives ;
- encourager les employés à traiter tout le monde avec dignité et respect ;
- revoir régulièrement toutes nos pratiques et procédures d'emploi afin de maintenir l'équité à tout moment.

Le CERC informera tous les employés qu'une politique d'égalité et de diversité est en vigueur et qu'ils sont tenus de se conformer à ses exigences et de promouvoir l'équité sur le lieu de travail. La politique sera également portée à l'attention des bailleurs de fonds, des parties prenantes, des stagiaires et des candidats à un emploi.

Responsabilité

La politique d'égalité et de diversité du CERC est pleinement soutenue par la Direction exécutive et a été convenue avec le Directeur administratif et financier, qui représente les intérêts des employés.

Notre politique fera l'objet d'un suivi et d'une révision annuelle afin de garantir que l'égalité et la diversité sont continuellement promues sur le lieu de travail.



CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

 [cerccongo](https://www.facebook.com/cerccongo)

 [cerccongo](https://twitter.com/cerccongo)

 [cerccongo](https://www.linkedin.com/company/cerccongo)

 [cerccongo](https://www.instagram.com/cerccongo)

www.cerc.cd

32, Avenue CPA, Quartier CPA Mushi, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa, RDC

info@cerc.cd · +243 977 757 227

Le CERC est une organisation non gouvernementale (ONG) enregistrée (numéro d'enregistrement : F.92/42579) dotée de la personnalité juridique par le Ministère de la Justice : JUST/SG/20/21311/2021.

Le CERC dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).